

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	24 (1910)
Heft:	1
Artikel:	Bourse armorial de la comtesse Guillemette de Gruyère
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-746462

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ackermann von Mümliswyl unter Abt Placidus, 1804—41.
Pflüger von Oensingen unter Abt Bonifatius, 1841—50.
Schmid von Wittnau (Aargau) unter Abt Karl I., 1851—67.
Stöcklin von Hofstetten unter Abt Leo, 1867—73.
Motschi von Oberbuchsiten unter den Äbten Karl II., 1873—1900 und
Vincenz, 1900—1905 (s. Fig. 21).
Rotenflüe von Rapperswil unter dem derzeitigen Abt Augustin III. (s. Fig. 22).

Die Äbte Karl II. und Vincenz bedienten sich des messingenen Siegelstempels ihres Vorgängers, nachdem in demselben das vierte Feld des eckartelierten Schildes in das Familienwappen Motschi umgewandelt worden war; die Komposition des Wappens und seiner allegorischen Schildhalter beruht auf dem Relief über der Eingangstüre der Gnadenskapelle.

Die neuen Siegel des Abtes Augustin III. wurden nach Skizzen des Verfassers von dem Basler Graveur Burger ausgeführt¹ (Fig. 22).

Bourse armoriale de la comtesse Guillemette de Gruyère.

La chartreuse de la Valsainte possède une bourse armoriale du plus haut intérêt. Elle provient de la chartreuse de la Part-Dieu près Gruyères et selon la tradition des chartreux elle aurait appartenu à Guillemette comtesse de Gruyère, fondatrice de ce monastère (1306).

Nous voulons signaler à nos lecteurs l'intéressante étude que vient d'en faire un père chartreux Dom Louis de Massiac de la Valsainte, dans le «Fribourg artistique» 1908. Déjà précédemment il avait présenté cet objet d'art aux lecteurs de la «Revue de l'Art chrétien»². Grâce à l'amabilité du rédacteur de cette revue nous pouvons reproduire ici les clichés qui ont illustré cette étude dont nous voulons résumer ici la description et les conclusions.

Cette bourse mesure 0^m,189 de hauteur et 0^m,20 de largeur, les boutons non compris. Nous publions ici les deux faces (fig. 23 et 24) qui forment comme deux tableaux chargés d'écussons et d'emblèmes héraldiques, et entourés d'une bordure. Divers emblèmes alternent avec les blasons répétés en diagonale. Ce sont d'un côté un château d'argent, un léopard d'azur et une croix trèflée d'or; sur l'autre côté, la même croix trèflée d'or et un oiseau d'azur.

Sur le côté des châteaux, les écussons se blasonnent ainsi:

I. Armoiries répétées en diagonale:

- 1^o D'argent à trois fasces crénelées de sable.
- 2^o Fascé de sinople et d'or de huit pièces.

¹ Dieser Artikel wurde 1905 geschrieben und hat aus Gründen, die dem Verfasser unbekannt geblieben sind, seither in Redaktionsmappen geuht.

² Revue de l'art chrétien, 1906, p. 195.



Fig. 23

3^o Gironné d'argent et de sable.

4^o De sinople à trois pals d'or.

(Puis sur la seconde, la troisième et la sixième rangée, en omettant les blasons déjà cités):

5^o Echiqueté de sinople et d'or, de huit tires.

6^o Fascé de sable et d'argent, de huit pièces.

7^o Fascé d'argent et de sable, de huit pièces.

II. Armoiries placées dans la bande verticale, à senestre:

1^o Fascé de sinople et d'or, de huit pièces.

2^o Fascé d'argent et de sable, de huit pièces.

3^o D'or à trois pals de pourpre.

4^o D'argent à trois fasces crénelées de sable.

5^o Echiqueté d'or et de sinople, de huit tires.

6^o D'argent à trois fasces de sable.

Sur l'autre côté de la bourse, les écussons se blasonnent comme suit:

I. Armoiries disposées en ligne verticale à dextre:

1^o De pourpre, à trois pals d'or.

2^o De sinople, à trois fasces d'or.

3^o D'argent à trois pals de sable.

4^o D'or à trois fasces de pourpre.



Fig. 24

- 5^o Echiqueté d'argent et de sable de huit tires.
- 6^o Fascé de pourpre et d'or, de huit pièces.

II. Armoiries répétées en diagonale:

- 1^o De sinople à trois pals d'or.
- 2^o Echiqueté de sable et d'argent, de huit tires.
- 3^o Fascé de sinople et d'or, de huit pièces.
- 4^o Gironné d'argent et de sable.
- 5^o D'argent à trois fasces crénelées de sable.

Les métaux ainsi que les meubles d'or et d'argent se trouvent représentés en soie jaune et en soie blanche.

L'auteur est persuadé que ce sont toutes des armoiries de fantaisie, choisies et placées ainsi pour obtenir un simple motif décoratif car aucune d'entre elles ne rappelle les armes des comtes de Gruyère ni de familles alliées à celle-ci.

L'auteur attribue cette bourse au commencement du XIV^e siècle et il croit qu'elle a du servir à renfermer un livre d'heures. Telle que l'histoire nous présente la noble châtelaine qui a fondé la Part-Dieu et possédé ce précieux objet on aurait pu graver sur son tombeau ces deux mots emprunté au livre d'heures lui-même: *Pertransiit benefaciendo*: «Elle a passé en faisant le bien». C'est le plus bel éloge que pouvaient lui décerner la piété des moines et la reconnaissance des pauvres.

D.